

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mil Vingt Cinq, dix-huit décembre à 19 heures 15, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en date du **11 décembre 2025**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal à la Mairie de Fumel, sous la présidence de **Monsieur Jean-Louis COSTES**.

Présents : Monsieur Jean-Louis COSTES, Monsieur Jean-Pierre MOULY, Madame Maryse SICOT, Monsieur Michel MARSAND, Madame Sylvette LACOMBE, Monsieur Jérôme LARIVIERE, Madame Chantal BREL, Monsieur Flavien BASILE, Madame Guylaine MATIAS, Monsieur Gérard BEUVELOT, Madame Sandrine GÉRARD, Monsieur Ahmed EDOUIDI, Madame Sylvie LESCOUZÈRES, Monsieur Amandio LINHAS, Monsieur Oscar FERREIRA, Madame Céline STREIFF, Monsieur Olivier SOTTORIVA.

Absents excusés : Madame Marie-Lou TALET a donné pouvoir à Monsieur Jean-Louis COSTES, Madame Josiane STARCK a donné pouvoir à Monsieur Jean-Pierre MOULY, Monsieur Francis ARANDA a donné pouvoir à Monsieur Gérard BEUVELOT, Madame Jocelyne COMBES a donné pouvoir à Madame Maryse SICOT, Madame Karine VILA a donné pouvoir à Madame Chantal BREL.

Absents : Monsieur Maxime ALBASI, Madame Ida HIDALGO, Monsieur Grégory VALLIQUET, Monsieur Cédric MOREÑO, Monsieur Jean BAIAO.

Madame Chantal BREL a été nommée Secrétaire de séance.

. Nombre de conseillers en exercice	: 27
. Nombre de conseillers absents	: 10
. Nombre de conseillers présents	: 17
. Nombre de pouvoirs	: 5
. Suffrages exprimés	: 22

OBJET : CRÉATIONS ET SUPPRESSIONS DE POSTES AU TABLEAU DES EMPLOIS AU 1^{ER} JANVIER 2026.

Conformément à l'article 34 de la loi du **26 janvier 1984**, et après avis favorable des représentants du personnel et des représentants de la Collectivité Territoriale lors du Comité Social Territorial Commun du **3 décembre 2025**, **Monsieur le Maire** propose de procéder à la création et à la suppression de postes au tableau des emplois, dont il donne le détail.

Après avoir entendu cet exposé,
Le Conseil Municipal

1. décide les modifications suivantes :

CRÉATIONS	SUPPRESSIONS
1 poste d'Attaché Principal permanent - temps complet - à compter du 1 ^{er} janvier 2026 (avancement de grade suite à examen professionnel).	1 poste d'Attaché permanent - temps complet - à compter du 1 ^{er} janvier 2026 (avancement de grade suite à examen professionnel).
1 poste de Technicien Principal 2 ^{ème} classe permanent - temps complet - à compter du 1 ^{er} janvier 2026 (avancement de grade).	1 poste de Technicien permanent - temps complet - à compter du 1 ^{er} janvier 2026 (suite à avancement de grade).
1 poste d'Adjoint Technique permanent - temps complet - à compter du 1 ^{er} janvier 2026.	1 poste d'ATSEM Principal 1 ^{ère} classe - temps complet - à compter du 1 ^{er} janvier 2026 (départ retraite).
1 poste d'Adjoint Technique Principal 1 ^{ère} classe non permanent - temps complet - à compter du 1 ^{er} janvier 2026 (fonctions ASVP).	1 poste d'Adjoint Technique permanent - temps non complet 30h00 - à compter du 1 ^{er} janvier 2026 (départ retraite).
1 poste d'Adjoint Administratif permanent - temps non complet 28h00 hebdomadaires - à compter du 1 ^{er} janvier 2026.	1 poste d'Adjoint Administratif Principal 1 ^{ère} classe permanent - temps complet - à compter du 1 ^{er} janvier 2026 (départ retraite).

2. indique que les crédits nécessaires au règlement de cette dépense seront prévus au budget de la commune ;
3. précise que le tableau des emplois est modifié comme ci-dessus à compter du 1^{er} janvier 2026, conformément au tableau joint à la présente délibération ;
4. constate que la présente délibération a été adoptée par 22 voix pour, à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme
Fumel, le **18 décembre 2025**

Signé par

Jean-Louis COSTES, Maire de Fumel

Chantal BREL, Secrétariat de séance

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture, d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : 9 rue Tastet 33000 Bordeaux, ou par voie dématérialisée à l'adresse <https://www.telerecours.fr/>).